



Aider les personnes âgées et personnes sinistrées;
Assurer la protection des Droits de l'Homme
Fournir une assistance humanitaire aux personnes défavorisées
La protection de l'environnement
Observation Electorale
Promouvoir les droits de l'enfant et lutter contre la violence à l'égard des femmes:

DECISION N° 0128 HV/06/2026/PE/CMR/DU 24/06/2026

PORTANT DESIGNATION DU RESPONSABLE EN CHARGE DES AFFAIRES SOCIALES.

Le Président exécutif de Human Vertues Internationale.

- Vu l'autorisation N° 000614/RDA/J06/BAPP du 15 Avril 2025 de Human Vertues HV
- Vu les statuts de Human Vertues
- Vu le règlement de Human Vertues
- Vu l'enregistrement du Human Vertues au ministère des relations extérieur
- Vu l'enregistrement de l'organisation Human Vertues comme partenaire ONU
- Vu les missions de Human Vertues
- Vu les nécessités de travail

DECIDE

Article1 : Est nommé au poste de responsabilité ainsi que les charges assorties, de la personnalité suivante

AI.1 : RESPONSABLE EN CHARGE DES AFFAIRES SOCIALES.

De l'association Human Vertues: MADAME **TUEI LOU PELAGIE MARLENE**

AI.2 : La responsable en charge des affaires sociales pour le compte l'ASSOCIATION HUMAN VERTUES a pour mandat : d'annoncer les

HUMAN VERTUES : Ensemble, bâtissons un monde plein de vertu ou l'humain sera au centre !

E-mail : humanvertus@gmail.com / Humanvertues@outlook.fr

Tél. : +237 680 60 94 55 / +237 699 35 51 45



Aider les personnes âgées et personnes sinistrées;
Assurer la protection des Droits de l'Homme
Fournir une assistance humanitaire aux personnes défavorisées
La protection de l'environnement
Observation Electorale
Promouvoir les droits de l'enfant et lutter contre la violence à l'égard des femmes:

événements sociaux des membres, organiser les cagnottes et de faire le recouvrement auprès de chaque membre chaque fois que besoin sera pour que chacun de nous puisse se sentir intégrer dans cette grande famille.

Article 2 : Les charges relatives au poste de responsabilité susmentionnées sont accessoires à celle contenues dans le règlement intérieur de **Human Vertues**.

Article 3 : le poste de responsabilité et les tâches assorties sont occupés au sein de l'organisation pour une durée de deux (02) ans renouvelable une fois.

Article 4 : Ce mandat est à exécuter d'après les dispositions du statut de l'association **Human Vertues**

Article 5 : Toute fonction occupée au sein de l'association **Human Vertues** s'exerce sans but lucratif

Article 6 : protocole exige, la collaboration avec les autorités et le président Exécutif international est de rigueur

Article 7 : La présente décision sera enregistrée, puis divulguée partout où utilité il y aura.



Hervé Bertrand KEUMOGNE
Expert Electoral
Consultant International

HUMAN VERTUES : Ensemble, bâtissons un monde plein de vertu où l'humain sera au centre !

E-mail : humanvertus@gmail.com / Humanvertues@outlook.fr

Tél. : +237 680 60 94 55 / +237 699 35 51 45